

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteurs : Sylvie BOURBIGOT, Bernard GAILLARD et Sophie JEZEQUEL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Les engagements de la Région en faveur du plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du dérèglement climatique et de la gestion de l'eau »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En réaction à la sécheresse de 2022 qui a démontré la vulnérabilité de la Bretagne vis-à-vis des ressources en eau, le Président du Conseil régional propose d'engager la Région, dans le cadre de ses compétences, pour la mise en œuvre du Plan breton de résilience sur l'eau. Ce plan émane de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE), animée par le Conseil régional, et est proposé en annexe de la délibération dans sa version approuvée le 30 mai par ses membres. Il repose sur 6 axes :

- encourager la sobriété dans tous les usages de l'eau ;
- mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources ;
- restaurer la fonctionnalité des sols, des milieux aquatiques et humides dans le but de favoriser l'infiltration de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- activer le levier du financement ;
- anticiper l'apparition de conflits d'usage au travers de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;
- poursuivre le partage de connaissances.

Pour la mise en œuvre de ce plan, la Région s'engage :

- de manière transverse, au travers de ses compétences sur les lycées, les ports, les canaux, les aides agricoles, les aides aux entreprises, l'aménagement du territoire, la mer et le littoral et le tourisme ;
- au travers de sa politique de l'eau : en portant des actions phares à l'échelle régionale, en déclinant la mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau qu'elle s'est vue confier par décret en 2017, et en accompagnant les politiques territorialisées de l'eau.

L'avis du CESER étudie les engagements du Conseil régional à la lumière des 6 axes identifiés par le PBRE.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

De manière globale, le CESER partage l'urgence à agir pour l'adaptation au changement climatique, en particulier en ce qui concerne la gestion qualitative et quantitative des ressources en eau. Il approuve et appuie la démarche de co-construction de ce plan d'action, rassemblant l'ensemble des acteurs de l'eau.

Le Conseil régional reprend dans sa délibération des éléments de diagnostic documentés et synthétisés. Le CESER apprécie cet état des lieux mais aimerait que les sources précises soient référencées. Le rappel historique des politiques publiques de l'eau montre bien l'élargissement des problématiques prises en compte, jusqu'à « l'électrochoc » de la sécheresse de l'été 2022, qui a accéléré la prise de conscience et déclenché l'élaboration de ce plan. Le CESER s'étonne toutefois, dans le rappel de l'engagement du Conseil régional sur ce sujet, de ne pas retrouver mention du programme partenarial Breizh Bocage.

2.1. Axe 1 : Encourager la sobriété de tous les usages de l'eau

La réduction de la consommation est indispensable. Le CESER souligne que l'effort consenti doit être équitable entre tous les secteurs d'activités (citoyens, agriculture, tourisme, industrie), et mis en cohérence avec d'autres enjeux majeurs dont ceux de la production alimentaire et la réponse aux besoins essentiels de la population.

Le CESER appuie les engagements portant sur une meilleure sensibilisation à la rareté de l'eau et aux bonnes pratiques. Il soutient la recherche d'exemplarité du Conseil régional en matière de sobriété et de gaspillage de l'eau au sein de l'ensemble de ses bâtiments, et en particulier dans les lycées et les ports :

- dans les lycées, la télé-relève, l'installation d'économiseurs d'eau, la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, et enfin la désimperméabilisation de l'emprise au sol des établissements, sont autant de mesures techniques tout à fait pertinentes, de même que l'engagement à les intégrer dans les programmations d'intervention sur le bâti. Cela étant, elles généreront des coûts non négligeables et pour certaines, comme l'aménagement des toitures, nécessiteront des arbitrages pour les concilier avec d'autres « priorités » telles que la production photovoltaïque d'électricité. Le CESER attend d'en voir la traduction dans l'élaboration du nouveau Schéma directeur immobilier des lycées (SDI) ;
- s'agissant de la sensibilisation aux problématiques de l'eau dans les lycées et auprès des populations lycéennes, le CESER considère que les lycéens devraient être impliqués prioritairement dans cette démarche. Il manque donc ici, selon lui, la dimension éducative : celle-ci pourrait s'appuyer utilement sur les initiatives des élèves dans le cadre des Conseils de vie lycéenne et des éco-délégués, ainsi que sur les actions du volet « développement durable » du dispositif KARTA (La fiche-action A1-F7 en traite possiblement mais elle n'apparaît pas dans l'annexe au dossier) ;
- en ce qui concerne les ports, la question de l'eau constitue un enjeu majeur et le CESER sera particulièrement attentif à la déclinaison de ces engagements dans la future stratégie portuaire en construction. Concernant particulièrement le carénage des bateaux, des dispositions réglementaires interdisant les rejets des eaux de carénage dans les milieux naturels ont imposé l'aménagement d'aires dédiées, équipées pour leur récupération. L'installation systématique d'un système de filtration pour séparer les particules solides et de cuves de récupération pour le stockage de ces eaux permettrait leur réutilisation en circuit fermé, contribuant ainsi par la même occasion à l'axe 2 du PRBE.

Concernant les aides aux entreprises, le CESER approuve les propositions d'incitations techniques et financières en faveur de la sobriété dans les entreprises et exploitations agricoles, car la question de la gestion de l'eau suscite beaucoup d'inquiétudes pour les entreprises bretonnes, en particulier celles du secteur agro-alimentaire, grandes consommatrices de cette ressource. Si des voix s'élèvent pour dénoncer l'impact de cette industrie sur la ressource en eau, le CESER rappelle que nombreux sont les industriels à faire des efforts, et que fabriquer et/ou relocaliser des productions en Bretagne permet aussi, dans une certaine mesure, d'améliorer l'empreinte carbone (réduction des émissions de GES) et d'être plus vertueux en termes de consommation d'eau. Le CESER salue donc l'aide apportée par le Conseil régional aux entreprises engagées dans leur mutation, et plus particulièrement dans la modernisation de leurs outils de production permettant de réduire leur impact sur cette ressource naturelle. En effet, le soutien apporté pour développer de nouveaux procédés industriels, via les dispositifs INNO et les fonds FEADER, vient renforcer les démarches d'innovation des entreprises dans la recherche d'une plus grande efficacité en matière de consommation d'eau. Enfin, le CESER incite à une plus grande mobilisation du Pass Conseil, notamment pour des projets de mise en place de boucles fermées et de réutilisation des eaux usées. Cette réutilisation devrait être possible dans les meilleurs délais, avec toutes les garanties techniques et sanitaires. Il y a urgence : l'eau étant indispensable, il y va de l'avenir de beaucoup d'entreprises.

Le CESER s'étonne toutefois que seules les aides à l'investissement en agriculture soient conditionnées à un engagement dans un contrat de transition. Par ailleurs, il convient de différencier les investissements permettant une réelle sobriété de ceux visant une optimisation de la consommation ou du prélèvement.

2.2. Axe 2 : Mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources

Donner plusieurs vies à l'eau est une façon de limiter les prélèvements et la pression sur la ressource. Le CESER constate qu'il n'y a pas d'engagement fort du Conseil régional en faveur de la réutilisation des eaux usées traitées, même si ce sont les entreprises et collectivités qui sont concernées au premier titre.

Le CESER s'interroge sur le « signal fort » sur le partage de l'eau concernant le sujet des retenues de stockage destinées à l'irrigation agricole. Le stockage de l'eau est un sujet sensible. Le Conseil régional, comme il s'y est engagé lors de la dernière session de l'ABE, devra dans un premier temps organiser des débats et ouvrir la concertation avec les acteurs du secteur et de la société civile dans sa diversité, afin de croiser les différents enjeux, en s'appuyant notamment sur l'évaluation des expérimentations actuelles. Par ailleurs, la question du stockage pour la production d'eau potable n'est pas posée et la mobilisation de nouvelles ressources semble se limiter aux eaux de carrière. Enfin, le soutien aux collectivités pour inciter les particuliers à récupérer les eaux de pluie n'est pas clairement mentionné.

2.3. Axe 3 : Restaurer la fonctionnalité des sols, des milieux aquatiques et humides dans le but de favoriser l'infiltration de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau

Dans son avis sur le programme 601 du Budget primitif 2023, le CESER notait la vulnérabilité de la ressource et regrettait la trop faible prise en compte du réchauffement climatique, qui avait abouti à la non-anticipation du phénomène de sécheresse vécu en 2022. Il demandait entre autres que les « solutions basées sur la nature » soient développées et que soit redéfinie une stratégie sur les points de captage. Il ne peut que se satisfaire de la prise en compte de ces points par le Conseil régional.

Le CESER attire aussi l'attention sur la gestion des événements exceptionnels, qui peuvent créer un brusque apport d'eau que les milieux n'ont plus la capacité d'absorber et de restituer. Favoriser le stockage d'eau dans les milieux est donc un enjeu fort. Le CESER approuve le lancement d'expérimentations, ainsi que le renforcement de la connaissance, afin de valider et quantifier l'apport des solutions fondées sur la nature sur l'enjeu quantitatif comme qualitatif. Le CESER s'étonne que, parmi les axes proposés, les actions sur les talus, les haies et le bocage ne soient pas mentionnées, ni les techniques de phyto-épuration, qui pourraient être développées au niveau de groupements d'habitations ou d'entreprises.

La stratégie sur les points de captage devrait bénéficier de moyens supplémentaires dédiés à leur inventaire, à l'évaluation de leur sensibilité, à leur préservation avant d'envisager, comme le CESER l'avait déjà suggéré, une augmentation du nombre de captages¹.

2.4. Axe 4 : Activer le levier du financement

Le CESER appuie la volonté du Conseil régional d'initier, au titre de sa mission d'animation et de concertation, des réflexions sur la tarification de l'eau, face aux investissements requis pour la rénovation des réseaux et la mise en place d'actions nécessaires à la qualité de l'eau

2.5. Axe 5 : Anticiper l'apparition de conflits d'usage au travers de la solidarité et de l'aménagement du territoire

Le CESER rappelle l'importance de la concertation concernant le partage de la ressource en eau, mais s'interroge sur les bons échelons de dialogue permettant d'aboutir à des décisions partagées et opérationnelles.

¹ Avis du CESER sur le programme 601 du Budget primitif 2023.

Le CESER s'interroge sur l'absence d'engagements sur la question de la solidarité territoriale, pourtant identifiée comme défi en matière de partage de l'eau. La solidarité ne peut s'exprimer uniquement en matière de garantie d'accès à l'eau potable ou d'adéquation entre capacité d'accueil et ressource disponible. Des mécanismes doivent être trouvés pour compenser les contraintes affectées aux territoires « producteurs » d'eau.

Le CESER souhaiterait également avoir des précisions quant au croisement entre la mise en œuvre du plan breton de résilience pour l'eau et celle du SRADDET. En effet, l'état écologique moyen des masses d'eau est l'un des indicateurs pris en compte pour apprécier les efforts de chaque territoire en matière de protection des espaces naturels, dans le cadre de la territorialisation du « Zéro artificialisation nette ».

2.6. Axe 6 : Poursuivre le partage de connaissances

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de contribuer à une amélioration continue de la connaissance, même si cela ne doit pas freiner outre mesure la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Il appuie la recherche d'une meilleure connaissance des volumes prélevés et des usages.

Si la prise de conscience des enjeux de gestion de l'eau s'est accélérée avec les événements successifs, le CESER insiste sur les enjeux de sensibilisation et de formation de tout-tes, à tous les niveaux.

Les politiques régionales de formation pourraient aussi contribuer à la mise en œuvre du PRBE :

- dans le cadre de la programmation pluriannuelle de la carte des formations professionnelles initiales et des priorités du nouveau CPRDFOP, une réflexion serait à développer sur les formations liées à l'environnement et à la gestion de l'eau (niveau bac et plus) ;
- dans les filières agricoles, techniques, industrielles, il conviendrait de travailler sur les référentiels de formations qui devraient intégrer davantage la connaissance des problématiques scientifiques, techniques et sociétales de l'eau.

2.7. Améliorer la gestion de crise sécheresse

Le PBRE a éprouvé la nécessité de créer un axe complémentaire sur la gestion de crise sécheresse, en mettant en avant les enjeux de communication, pour une meilleure lisibilité des mesures prises, et l'amélioration des connaissances sur les flux. Le Conseil régional s'engage sur ce point avec le développement de l'outil « EcoWatt de l'eau » dans le cadre de la démarche ECO-M3, en collaboration avec l'Etat.

Plus largement, le CESER souhaiterait avoir plus d'information sur les modalités de gestion de crise en cas de sécheresse, en particulier sur l'approvisionnement en eau potable des populations et sur la priorisation envisagée entre les différents usagers. Il semble qu'en plus des données relatives aux débits des cours d'eau et aux niveaux des nappes, une évaluation fine des besoins par communes, secteurs, quartiers devrait être réalisée, en lien avec l'axe 6. Cela permettrait d'avoir un approvisionnement efficient des groupes de population touchés par la sécheresse.

En conclusion, le CESER s'interroge sur la capacité du Conseil régional à réussir à accélérer ses engagements, alors qu'il constate, en parallèle, que peu de moyens spécifiques seront dédiés à la mise en œuvre du plan. Le suivi et l'évaluation des actions engagées par l'ensemble des acteurs publics et privés seront nécessaires. Par ailleurs, au-delà de ses engagements propres, l'atteinte des objectifs du PRBE dépendra aussi fortement de la capacité du Conseil régional à entraîner les autres acteurs. Un partage d'expérience entre le Conseil régional et les autres collectivités serait à envisager.

Comme il l'indique dans l'avis formulé lors de cette même session sur la modification du SRADDET, le CESER regrette de ne pas avoir une meilleure lisibilité sur l'articulation entre les différentes échelles de planification et d'action. Le

Conseil régional s'est en effet doté d'une ligne politique, la Breizh Cop, déclinée ensuite dans de nombreux cadres structurants (SRADDET et Stratégie régionale des transitions économiques et sociales entre autres), mais aussi dans de nombreuses autres politiques qui, on le voit bien, vont devoir intégrer les enjeux de la ressource en eau. Le CESER insiste ainsi sur le rôle majeur que le Conseil régional devra jouer en matière d'animation, de concertation, de mobilisation et d'appui auprès des acteurs de l'eau, et même plus largement. Il aura une responsabilité majeure dans la gouvernance et l'appropriation de ce plan, face à l'importante complexité de la gouvernance et l'ampleur des dispositifs mobilisés, qui risquent de nuire à l'efficacité de l'action.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Les engagements de la Région en faveur du plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du dérèglement climatique et de la gestion de l'eau

Ont voté contre l'avis du CESER : 8

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Brigitte LE CORNET (CPME), Laëtitia BOUVIER (JA), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Se sont abstenus : 8

Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Pierre BAGEOT (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne Vivante – SEPNEB), Anne-Françoise PALMER LE GALL (Personnalité qualifiée),

Adopté



Intervention de Séverine DUDOT

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

Le Groupe Le Duff a mis un terme à son projet de nouvelle usine de production de pain et viennoiserie surgelés prévu à Liffré en Ille-et-Vilaine. Pourtant, le projet avait obtenu toutes les autorisations administratives et réglementaires, jusqu'aux conclusions favorables de la Commission Nationale du Débat Public. Aucun motif juridique ou légal ne s'opposait donc à la création de cette usine, que ce soit du domaine social, urbanistique ou environnemental. La longueur des procédures requises en vue de l'autorisation de ce projet, quelque 10 ans dans le cas présent, a découragé l'investisseur en obérant toute visibilité de son issue.

La situation créée par cet abandon interpelle à plusieurs titres les responsables économiques et pouvoirs publics.

Sur le plan de l'emploi et de la vie sociale pour un territoire rural, tout d'abord, car ce programme industriel engageait la création de 500 emplois directs, notamment d'ouvriers et de techniciens. On ne peut pas opposer écologie et social, avoir des territoires naturels préservés mais vides d'emplois que la population quittera.

Sur le plan économique ensuite : l'activité économique ne peut reposer exclusivement sur les services et le commerce ; l'industrie reste une source majeure de création de valeur ajoutée qui irrigue l'ensemble de l'économie. L'usine Bridor aurait généré de vastes besoins auprès de fournisseurs industriels et tertiaires en proximité et aurait concouru ainsi au développement d'autres entreprises et d'autres emplois.

Plus largement, la capacité de notre région à participer au mouvement de réindustrialisation est interrogée par ce dénouement : Etat, Région Bretagne, Communauté de communes, acteurs économiques s'engagent dans la reconquête de compétences industrielles ; celles-ci ne s'opposent pas à l'écologie et à la reconquête de la qualité de notre environnement. Contrairement à ce qui est parfois propagé, l'industrie est loin d'être la 1ère consommatrice d'eau ; seulement 17 % de l'eau consommée en France l'est par l'industrie. Pour autant, les entreprises participent à l'effort d'économie de la ressource : les CCI en accompagnent 70 cette année 70, notamment de l'industrie agroalimentaire, dans un programme exemplaire de sobriété dans l'usage de l'eau soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat, la Région et les collectivités territoriales.

D'autres régions en France et en Europe savent accueillir actuellement des projets industriels de grande ampleur, qui conditionneront le niveau et la qualité de vie de leurs populations pour plusieurs décennies. Nous exprimons la volonté que notre région ne reste pas à l'écart de ces mouvements et de ces investissements, au risque de la contraction de son tissu industriel et productif.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Gilles MARECHAL

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

Signe de notre profond intérêt et de notre engagement sur ces sujets, nous tenons à rappeler une nouvelle fois notre analyse. D'abord, nous ne pouvons nous satisfaire que seulement moins d'un tiers des masses d'eau soit en bon état écologique. Même en cas de politique régionale rigoureuse, que nous appelons de nos vœux, l'objectif de 63% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027 paraît difficilement accessible.

Nous tenons à signifier ensuite notre accord sur la priorité à accorder à la sobriété, y compris en agriculture pour l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation de l'eau, et demandons une conditionnalité forte des aides à l'agriculture à ce titre. L'appel du CESER à une large concertation avant tout développement de retenues de stockage d'eau nous semble relever d'une évidence démocratique.

Nous considérons que l'enjeu majeur, cité page 16, de récupération de la qualité des eaux face aux pesticides et à leurs métabolites ne doit pas faire oublier les menaces quantitatives. Dans cette perspective, l'agriculture doit prendre sa part, seulement sa part certes, mais toute sa part. Le rapport du Conseil régional cite page 17 que « *la création de retenues constitue une mal-adaptation au changement climatique* ». Nous sommes en accord avec cette analyse, et rappelons une nouvelle fois que la solution structurellement viable consiste à adapter les pratiques agricoles à l'environnement, comme les acteurs de l'agriculture biologique et des systèmes herbagers le font.

Nous rappelons 2 principes :

- la Bretagne dispose d'une marge de manœuvre en agriculture pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Selon le rapport 2022 de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, l'agriculture et l'élevage sont responsables de l'émission de 40 % du total de la Région. La part de l'élevage conventionnel y est prépondérante. Les objectifs de 18 % de la surface agricole en agriculture biologique en 2027 et 25 % à l'horizon 2030 dans le cadre du « green deal » européen s'imposent pour que la Bretagne soit à la hauteur des engagements de la région. Des exemples européens pourraient nous inspirer.
- en ce qui concerne l'eau, l'agriculture biologique bretonne (10% de la SAU bretonne en bio et 15% des emplois agricoles bretons en bio en 2022), démontre tous les jours qu'on peut produire et assurer l'autonomie alimentaire animale et humaine sans pesticides de synthèse et donc sans herbicides. Pourtant, les évolutions restent timides. A titre d'exemple, l'Agence de l'Eau a budgété 1,2 millions d'euros pour financer le matériel agricole de désherbage mécanique, technique validée par l'INRAE sans changement des itinéraires techniques. Pourtant, seuls 500 000 ont été consommés dans cette enveloppe destinée à améliorer la qualité des eaux. Ce qui montre les efforts nécessaires pour appuyer les accompagnements au changement de pratiques agricoles (à l'installation et en cours d'activité) en cohérence avec les politiques publiques structurantes comme les mesures agroenvironnementales les plus ambitieuses.

Les engagements de la Région, pour utiles et indispensables qu'ils soient, restent confinés à ses champs de compétence. Rappelons que la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune en France a singulièrement rogné sa capacité d'action, en la recentralisant. Nous encourageons donc la Région à poursuivre ses efforts pour disposer de marges de manœuvre juridiques et budgétaires à la hauteur des enjeux pour la Bretagne.



Intervention de Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Par accord avec l'UFC – Que Choisir

En raison du mauvais état écologique des eaux de surface de la moitié est de la Bretagne et des pollutions dans les masses d'eau souterraines, la CLCV Bretagne a pris connaissance avec grand intérêt du plan du Conseil régional pour des actions de protection des ressources en eau, en quantité et en qualité, et en faveur d'une gestion équilibrée entre les différents usages (domestiques, agricoles, industriels).

Chaque produit, chaque service implique une consommation d'eau et peut être analysé en fonction de son *empreinte eau*. Par exemple, la production d'un kg de maïs exige 1 222 L d'eau contre 287 L pour les pommes de terre². Cet indicateur peut s'appliquer également à des personnes, des entreprises ou des institutions. Ainsi, si la consommation domestique d'eau potable par Breton est en moyenne de 120 L/jour, l'empreinte eau de chaque Breton pour l'achat de biens et services produits en France et à l'étranger dépassait, en 2018, 550 L/jour³. La CLCV encourage donc le Conseil régional à intégrer cet indicateur dans son tableau de bord pour le suivi des politiques publiques.

Une trentaine de membres du collège des usagers non économiques du Comité de Bassin Loire Bretagne, parmi lesquels le représentant de la CLCV, proposent un moratoire sur le financement public des retenues de substitution, plus communément appelées « bassines ». Au vu du contexte climatique (chaleur et sécheresse), la CLCV sera attentive aux décisions de la Région concernant des projets de création de retenues d'eau pour les secteurs agricoles et agroalimentaires, préjudiciables aux nappes phréatiques.

La CLCV est également alertée par les pollutions des ressources en eau, résidus de pesticides retrouvés dans l'eau potable et prolifération d'algues vertes dans les bassins versants. D'après le rapport de la chambre régionale des comptes⁴, les nitrates, à plus de 90% d'origine agricole, sont responsables des échouages massifs d'algues vertes. Il est donc urgent de sortir du modèle de cultures et élevages intensifs, mais il faut également que la Région active des leviers de financement pour le renouvellement des réseaux d'assainissement vieillissants et mal entretenus qui sont, eux aussi, un facteur de pollution des rivières et des bassins versants⁵.

En tant qu'association de consommateurs, la CLCV Bretagne déploiera prochainement une campagne d'information sur les économies d'eau et valorisera les écogestes que chaque ménage peut réaliser au quotidien. En effet, 20% du volume d'eau potable consommé par les ménages est actuellement utilisé pour les sanitaires⁶. L'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie dans les lycées pour les sanitaires est donc une démarche pertinente qui mériterait d'être généralisée. Les efforts d'économie d'eau que chacun doit faire supposent aussi que la qualité des réseaux de distribution devienne irréprochable.

² Water footprint network www.waterfootprint.org

³ Observatoire de l'environnement en Bretagne, « Chiffres clés de l'eau en Bretagne (édition 2022) »

⁴ Chambre régionale des comptes, Rapport d'activité 2021/22, Évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne

⁵ Libération, 15 août 2021, « En Bretagne, des plages polluées par des réseaux d'assainissement »

⁶ Le centre d'information sur l'eau www.cieau.com

Enfin, dans son plaidoyer en réponse au plan eau de l'État⁷, la CLCV nationale promeut une tarification progressive de l'eau potable que trop peu de collectivités ont à ce jour mise en place. Cette tarification présente le double intérêt de donner à toutes et tous accès à la ressource tout en pénalisant les surconsommations, quels que soient les acteurs : particuliers, agriculteurs, industriels, collectivités.

⁷ CLCV, Mars 2023, « Pour une politique de l'eau à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique : il n'est plus possible de repousser à plus tard ! »



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de JA et FRSEA Bretagne.

L'agriculture est une des premières activités à subir les conséquences du changement climatique. Elle doit atténuer son impact et œuvrer pour le faire. Elle doit aussi s'adapter.

Pour s'adapter, les agriculteurs ont besoin de solutions face aux sécheresses, qui deviennent de plus en plus fréquentes dans les parties Est et Sud de la Bretagne et qui sont amenées à s'amplifier et à s'étendre.

C'est pourquoi, nous demandons que soit mise en place une politique régionale de stockage de l'eau. L'agriculture n'accapare pas l'eau, elle la transforme pour produire des biens alimentaires, répondant au besoin vital de nourrir les gens. Il faut anticiper l'évolution climatique et trouver les solutions d'avenir pour maintenir la production alimentaire, activité stratégique et essentielle, conformément à l'objectif de la Région de rester une terre de production et de participer pleinement à la souveraineté alimentaire. Le partage de l'eau doit faire la part des choses entre activités essentielles et activités secondaires. Nous regrettons que la dynamique débutée il y a quelques années de réserves d'eau pour l'arrosage des légumes ait été freinée et se trouve aujourd'hui à l'arrêt. Il faut la relancer et l'élargir pour anticiper les besoins en eau pour toutes les productions bretonnes : les besoins des élevages pour l'abreuvement des animaux, le nettoyage et le sanitaire, sans oublier les besoins en eau pour l'arrosage des légumes, de l'herbe et des céréales. L'eau est déjà, et sera encore plus demain, un facteur d'autonomie des élevages.

Nous soulignons l'ouverture du Conseil régional, qui propose d'entamer un travail d'amélioration des connaissances sur les retenues existantes en Bretagne et de réviser le son dispositif d'investissement pour les retenues collinaires. Toutefois, nous regrettons sa prudence et son manque d'offensivité. Nous souhaitons qu'une politique réellement ambitieuse soit menée pour créer des réserves d'eau, en parallèle des efforts faits en termes de sobriété. Il faut se mobiliser pour faire sauter les freins réglementaires.

Merci de votre écoute.



En complément de l'intervention d'Eau et Rivières de Bretagne et de Cohérence, dont nous partageons les propos, nous souhaitons insister sur la place majeure que devrait prendre la préservation et la restauration du bocage dans le plan de la Région concernant la résilience de la Bretagne face aux enjeux du dérèglement climatique et de l'eau.

En effet, des haies et des talus continuent donc d'être détruites tous les jours. Il nous en reste aujourd'hui 114 000 km, sachant que c'est 68 000 de moins qu'en 2008. Le programme Breizh Bocage 2 est arrivé récemment à son terme et a été évalué. Il a contribué à la plantation de 2032 km de haies entre 2008 et 2020. Le linéaire de haies a ainsi progressé de 0,3 % dans les secteurs concernés par le programme Breizh Bocage. Dans le même temps, il a régressé de 0,3 % là où il n'y avait pas de programme. L'effort public de Breizh Bocage a été en quelques sortes annulé par les destructions.

Pourtant, le bocage, cet ensemble de haies, de talus, de champs et de prairies, est le trésor de la Bretagne et son atout majeur pour résister aux changements climatiques et à la crise de l'eau qui nous attendent.

C'est un levier crucial qui peut permettre à la fois de restaurer la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'eau, de limiter son ruissellement rapide et donc de réduire drastiquement le risque d'inondations, de réduire la fuite des sols vers les rivières et la mer, de préserver ainsi les activités conchylicoles et maritimes, de retrouver dans certains secteurs des paysages attractifs. C'est pourquoi nous invitons la Région Bretagne, avec ses partenaires, à orienter une part importante de ses budgets d'investissement dans la reconstruction de notre bocage breton, de manière massive, et rapide. Dans le même temps, il est fondamental de tout mettre en œuvre pour que la destruction du bocage cesse : éco-conditionnalités, réglementation, mesures incitatives, tout devrait être envisagé, et rapidement.

Concernant spécifiquement l'eau, il est démontré scientifiquement que le meilleur moyen de stocker durablement la ressource en eau et d'en améliorer la qualité est de lui permettre de s'infiltrer dans les sols, d'y être épurée et conservée, notamment pendant l'hiver. Les zones humides aussi jouent un rôle majeur. Le bocage contribue à une circulation lente de l'eau dans les sols, et donc à sa préservation. Seul ce stockage naturel permet une bonne préservation de la ressource et son partage équitable entre tous les usagers, humains comme non humains. Plus durable et peu coûteux, il doit être priorisé sur les autres formes de stockage de l'eau, notamment celles par retenues collinaires qui conduisent à l'évaporation d'une grande partie de l'eau et à un partage inéquitable de la ressource. Dans cet objectif de garder l'eau dans les sols pour la restituer progressivement toute l'année, la Région devrait accélérer ses efforts pour créer des réserves naturelles régionales en milieux humides, pour encourager la préservation des prairies naturelles et pour soutenir massivement l'implantation de haies et de talus afin de freiner le lessivage des sols pendant l'hiver, et donc la perte d'eau et de nutriments.



Nos associations de protection de la nature ont lu avec beaucoup d'attention ce plan breton pour l'eau proposé dans un contexte d'accélération des conséquences du réchauffement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques, conséquences particulièrement sensibles y compris en Bretagne impactée par la forte sécheresse 2022. A cette situation vient se greffer l'inquiétude provoqué par l'étude INSEE prévoyant une augmentation de la population bretonne importante dans les prochaines décennies. Cela questionne notre région sur son mode de développement et la capacité de nos territoires pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau et des milieux aquatiques, à gérer et absorber cette poussée démographique.

La première partie du texte proposé repose sur un diagnostic assez complet, bien documenté et débouche assez logiquement sur l'injonction d'une urgence à agir suivie d'un appel à la mobilisation des acteurs. Pour les engagements de la région Bretagne à répondre à cette urgence, sur certains aspects, on est loin du compte car l'urgence à agir appelle des mesures fortes vraiment incitatives. Or nous sommes encore dans le domaine de l'encouragement, l'expérimentation, l'incitation : démarches qui ont été jusqu'à ce jour largement plébiscitées mais qui manifestement se révèlent insuffisantes à répondre à l'urgence.

Si nous approuvons pour l'essentiel les propositions dans les domaines qui relèvent directement de sa compétence, ainsi les propositions relatives aux lycées et aux ports, nous estimons par contre que pour certains engagements dans ce contexte d'urgence la Région doit utiliser pleinement ses compétences et actionner les leviers dont elle dispose, particulièrement le volet financier avec l'éco-conditionnalité des aides.

En effet il est tout à fait regrettable dans le contexte que l'on connaît (fort bien documenté dans ce plan) que les aides et subventions accordées aux industries et particulièrement aux industries agro-alimentaires ne s'accompagnent pas d'engagement de baisse de prélèvement d'eau de 10% comme prévu dans le plan national eau. Un suivi des économies d'eau ne suffit pas à réduire significativement les prélèvements. Comme le souligne l'avis du CESER si de nombreuses entreprises font de réels efforts d'économie d'eau, elles n'ont donc pas à subir l'inaction des autres. Les nouveaux projets doivent être étudiés à l'aune des capacités de la ressource sur leur territoire en lien avec les autres besoins, et l'ensemble de leur consommation quand il y a plusieurs unités. De plus il faudra interroger plus sérieusement et de manière plus transparente leur modèle socio-économique et sa durabilité. Aussi nous nous abstenons sur cet avis du CESER qui n'alerte pas suffisamment la Région sur l'inefficience des aides inconditionnelles aux entreprises, perpétuant un système défavorable à la transition écologique, alors qu'il faut au contraire appuyer sur l'urgence à agir en matière de résilience, que ce soit pour les économies d'eau ou de bilan carbone.

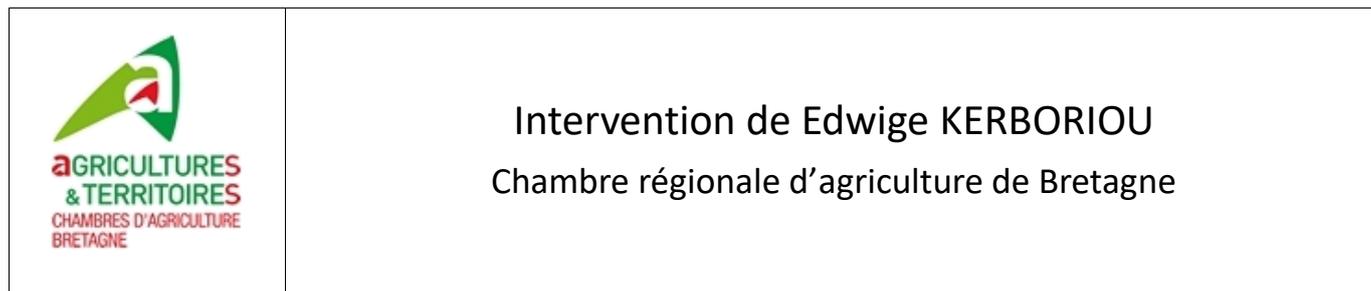
Sur le volet agricole, on note avec intérêt dans le paragraphe consacré au partage de la ressource dans le cadre du financement des retenues à usage agricole, l'analyse plutôt convaincante sur le parcours de l'eau, de son infiltration dans les sols en hiver, de la recharge des nappes et le soutien d'étiage des cours d'eau. Cette analyse devrait encourager la région à une plus grande ambition sur la stratégie régionale de captage des eaux, notamment pour leur protection et reconquête. Il est en effet dans l'intérêt de tous, y compris des agriculteurs, de protéger davantage de captages d'eau. Nous rappelons à ce titre de nombreux captages restent encore fermés.

Il y a nécessité de mettre en relation le schéma breton du 1^{er} volet du ZAN avec les capacités d'approvisionnement en eau potable sans recourir à un développement effréné d'interconnexion ou d'eau technologique (désalinisation), deux méthodes très coûteuses et consommatrices d'énergie.

Au sujet du tourisme, on peut s'étonner que l'enjeu « eau » ne soit pas analysé et que la capacité de certains territoires touristiques ne soit pas interrogée. On peut d'ailleurs faire le même constat pour le récent « Plan tourisme ».

Pour le prix de l'eau, compétence qui ne relève pas directement de la Région, nous sommes toujours en attente d'une tarification qui affecte de façon significative le paiement de l'eau aux producteurs de pollutions et prenne en compte la situation financière des citoyens et des familles.

Nous espérons vivement que les travaux à venir de l'Assemblée bretonne de l'eau viennent conforter l'ambition de ce plan. Il y va de sa crédibilité.



Je m'exprime au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Les propositions du Président du Conseil Régional quant à son engagement en faveur du « plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du dérèglement climatique et de la gestion de l'eau » retiennent tout notre intérêt. En effet, au regard de ses compétences générales en tant que collectivité régionale et spécifique en matière d'animation et d'organisation de la concertation dans le domaine de l'eau, le Conseil régional se doit d'assumer son rôle de chef de file.

Intégrer la préservation des ressources et la sécurisation de l'accès à l'eau dans les nombreux défis auxquels doivent faire face les Bretons et les Bretonnes appelle à une certaine proactivité de la part du Conseil régional dans l'articulation de l'ensemble de ses politiques.

Le Conseil régional a à sa disposition les outils de planification tels que Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) ou la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), faisant le lien entre les schémas régionaux de l'orientation et de la formation professionnelle (CPRDFOP), de développement économique des entreprises et des filières (SRDEII) et de l'enseignement supérieur et la recherche (SRESR). Il dispose aussi des leviers financiers pour impulser et construire un projet collectif qui donne des perspectives de développement dans un contexte de changement climatique durable.

Cependant, comme le souligne l'avis du CESER, nous sommes surpris que « seules » les aides à l'investissement en agriculture soient conditionnées à un engagement dans un contrat de transition. Par ailleurs, nous nous étonnons que des secteurs d'activités fassent l'objet uniquement d'incitation à la sobriété.

« Le plan de résilience pour l'eau pour développer collectivement un modèle d'adaptation et de résilience pour notre territoire » demande à l'ensemble des bretons et des bretonnes, qu'ils soient particuliers ou acteurs économiques de contribuer à la sobriété. Nous demandons que le Conseil Régional agisse de façon équitable envers l'ensemble des acteurs concernés tant sur les efforts demandés que les accompagnements financiers.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Gérard HURÉ

Union régionale Solidaires de Bretagne

L'Union régionale Solidaires Bretagne est particulièrement intéressée par les engagements de la Région, basés sur les données et les orientations proposées par le Plan Breton de Résilience pour l'Eau dans le cadre de l'Assemblée Bretonne de l'Eau. L'eau est un bien vital, un bien commun, en quantité limitée. En Bretagne, la qualité de l'eau, si importante pour notre consommation et pour la conservation de notre biodiversité, a été un sujet politique lors des dernières décennies qui a vu des améliorations suite aux actions menées et à l'implication des acteurs. En parallèle, la dimension « quantité » semble avoir été trop peu abordée.

Pourtant, et nous en avons eu un aperçu en 2022, y compris en Bretagne, la pénurie en eau a des impacts sur toute la population et trop souvent encore, sur les plus fragiles. Par exemple, si un travail sur la tarification est essentiel (action A4F1 du PBRE), il serait aussi important que la Région et les Départements associent les bailleurs sociaux à une réflexion plus globale sur la gestion de l'eau et mettent en place un dispositif commun pour les soutenir dans cette démarche.

L'Union régionale Solidaires Bretagne s'interroge aussi sur les aspects budgétaires et temporels des engagements du Conseil régional dans le cadre de ce PBRE, après l'électrochoc de la sécheresse de 2022. Pourquoi par exemple avoir attendu 1 an pour équiper les lycées comme proposé dans la délibération ? Dès 2016, le CESER pointait l'importance de réflexions à mener au niveau de la gestion de l'eau en Bretagne. Des recommandations étaient reprises dans le cadre du Plan Breton de l'Eau en 2018, en particulier par un ensemble de questions sur la quantité d'eau et les mesures à mettre en place en cas de pénurie.

Même si nous sommes étonnés du manque de connaissances relatives à la quantité d'eau, il est important et urgent d'en acquérir pour la gestion courante, notamment de l'eau potable, mais surtout pour la gestion des périodes de crise, en partenariat avec l'Etat.

Le stockage de cette ressource est un enjeu majeur de cette gestion, au même titre que la sobriété : il nous semble prioritaire de l'organiser à partir de solutions basées sur la nature, et ne comprenons pas pourquoi tous les bassins versants ne sont pas concernés dès maintenant, et que leur articulation avec les nombreuses retenues existant en Bretagne ne soit pas détaillée. Dans le cadre de la gestion de la ressource, il nous semble important que la stratégie « points de captage » ne se cantonne pas aux points dits prioritaires mais englobe bien l'ensemble des points existants et potentiels. Une connaissance fine et une évaluation précise de la qualité et des quantités disponibles à partir de l'ensemble des points de captage permettra de mieux réagir en situation de crise.

Enfin, il nous semble que la gouvernance exposée demande à être précisée, notamment par rapport à la gouvernance actuelle sur les territoires et avec l'Etat. Il existe de nombreuses structures, de responsabilités, de documents, de règles, d'expérimentations, ... Cette complexité pourrait nuire à des actions efficaces en période de crise.

En conclusion, l'Union Régionale Solidaires Bretagne souhaite que ce plan détaille (notamment sur les aspects budgétaires, planning et gouvernance) la stratégie dont il se veut porteur, que les engagements se traduisent par des critères forts et clairs d'attribution de subventions ou de contrats de délégation, dans les appels à projet, dans les contrats territoriaux, dans les réalisations de la Région... Prôner et soutenir la sobriété est important, mais il faut surtout encourager une production et une consommation soutenables et responsables, qui respectent ce bien commun qu'est l'eau, en qualité comme en quantité. Il y a urgence.